

PLANIFICATION

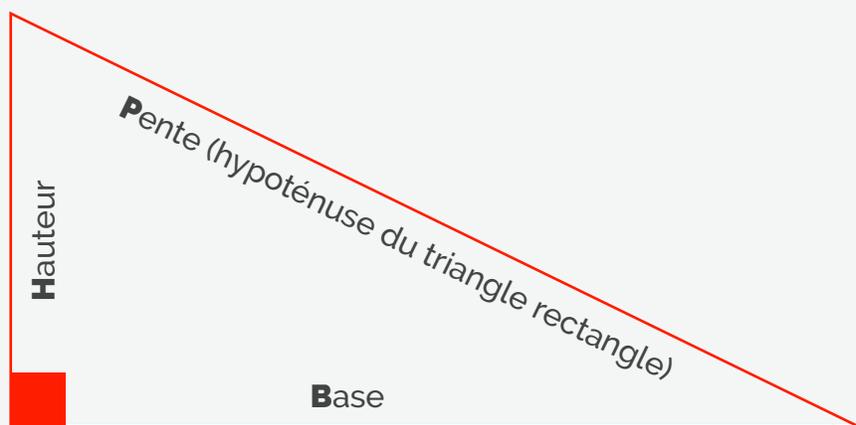
Plan d'aménagement

La pierre angulaire de tout le processus d'aménagement d'une aire de glissade réside en son concept. Ce concept se traduit par un plan d'aménagement qui trace les différentes composantes de l'aire, soit la pente, la zone de départ, la zone d'arrêt et d'évacuation, la zone de remontée et les espaces connexes. Il est important de bien délimiter ces zones et d'indiquer sur le plan les repères précis qui serviront à tracer les couloirs de glissade et à mettre en place les dispositifs de balisage et de sécurité.

PENTE

Un dénivellement naturel peut rarement assurer des conditions optimales de plaisir en toute sécurité. Il est en effet plutôt rare qu'une pente naturelle offre la planéité requise sans correctifs à apporter.

Le premier facteur à évaluer est le degré d'inclinaison, exprimé et mesuré en pourcentage. Ce dernier représente le rapport de la hauteur à la longueur du dénivelé. On ne mesure pas la longueur de la pente en descendant celle-ci avec une roulette à mesurer. Cette droite représente en fait l'hypoténuse d'un triangle rectangle. La longueur recherchée est plutôt la base de cette figure géométrique.



$$\% P = (H \div B) \times 100 = x \%$$

Une méthode plus pratique consiste à utiliser un **clinomètre**. Il suffit d'installer au sol un madrier de construction (dans le sens de la pente) et d'y poser le clinomètre. La lecture sur cet instrument est instantanée.

Clinomètre



Source : <https://www.suunto.com/en-ca/Products/Compasses/Suunto-PM-5/Suunto-PM-5360-PC/>

Cette première opération est recommandée pour définir le niveau de difficulté de la pente.

L'**orientation** aura un impact environnemental déterminant. Une orientation vers le nord préservera tout au long de la saison l'épaisseur du manteau neigeux sur les pistes. À l'opposé, les pistes faisant face au sud auront tendance à disparaître rapidement à la fin de la saison. De plus, l'exposition directe aux rayons du soleil favorisera la formation de masses glacées sous les passages successifs des glisseurs.

La **direction des vents dominants** a aussi son importance. Un vent qui souffle longitudinalement en direction de la base de la pente assure un plus grand confort (et plus de plaisir) aux glisseurs qu'un vent contraire qui accroît la sensation de froid (effet éolien). Aussi, le sens du vent est fondamental dans la fabrication de neige : un vent arrière permet aux canons d'atteindre sans détour les surfaces à enneiger et d'empêcher la dérive de la neige vers d'autres emplacements. À l'opposé, un vent contraire aux canons exige des opérateurs une vigilance de tout moment. Le risque d'engorger la sortie des appareils est omniprésent. La présence de conifères autour de l'aire de glissade atténue l'action du vent et contribue à maintenir sur les pistes la neige naturelle fraîchement tombée.

ZONE DE DÉPART

L'objectif premier de la zone de départ est d'assurer des départs dans l'ordre (nombre total de personnes, distanciation physique et fréquence des descentes) en toute sécurité. Le plan d'aménagement doit prévoir le dégagement visuel à partir de cette zone, car il est essentiel d'avoir une **vue globale** sur toute la piste pour s'assurer que la voie est libre de tout obstacle.

L'aire d'attente doit être suffisamment grande pour permettre à tous les usagers de patienter en toute sécurité, hors d'atteinte de tout élément mobile attendant à une zone de circulation (véhicule, piétons et autres). De plus, l'espace entre les participants doit permettre de déposer sur le sol les engins ou appareils de glissade. Finalement, la superficie de l'aire d'attente devrait permettre d'accueillir le maximum de glisseurs prévu en période de pointe (voir page 3 de la fiche « Sécurité »).

L'affichage devrait indiquer le point de départ de chaque piste selon son degré de difficulté.

La surface de l'aire d'attente doit être suffisamment plane et exempte de plaques de glace.

Ces consignes s'appliquent de façon générale à tous les types d'aires de glissade. Dans le cas des structures construites, certains paramètres d'aménagement s'ajoutent. La plupart sont munies d'escaliers menant à une plate-forme de départ. Il est important de bien prévoir l'espace nécessaire aux engins de glissade tant aux abords de la structure que sur la plateforme, qui offrent moins d'espace que les zones de départ en pente naturelle.

ZONE D'ARRÊT ET D'ÉVACUATION

L'objectif principal de cette zone est de permettre aux glisseurs de freiner de façon sécuritaire dans un premier temps puis d'avoir la marge de manœuvre (en espace et en temps) nécessaire pour sortir en fin de piste.

Cette zone devrait idéalement avoir la forme évasée : à leur terme, les pistes de descente étroites s'évasent de façon à empêcher toute congestion ou collision de glisseurs. Cette zone doit être entièrement visible à partir de la zone de départ. Les glisseurs peuvent ainsi voir tous les autres glisseurs sur la piste, qu'ils soient en mouvement ou à l'arrêt.

Aucun obstacle ne doit se trouver dans cette zone. Les éléments physiques limitrophes doivent être enrobés de matériaux spécialisés pouvant absorber les chocs les plus violents. On faisait souvent usage autrefois de ballots de paille ou de foin à cette fin, mais cette pratique est à proscrire : ces matériaux gèlent en hiver, perdant leur propriété d'absorption des chocs.

Si l'espace le permet, les pistes peuvent se terminer en pente douce remontante, ce qui permet une décélération graduelle.

ZONE DE REMONTÉE

Cette zone attenante à la fin du parcours de descente doit en être séparée physiquement. Elle doit avoir une pente suffisamment douce pour permettre à de jeunes enfants de remonter facilement en traînant leur engin ou appareil de glissade. Sa surface doit toujours demeurer antidérapante. Une main courante ou tout autre moyen de préhension tout le long de la remontée permet le maintien de l'équilibre ou une position stable en cas d'arrêt. Sa largeur doit permettre aux glisseurs d'en dépasser d'autres.

Certaines aires de glissade sont équipées d'une remontée mécanique qui facilite le retour en haut de la pente et contribue à accroître l'accessibilité de cette activité. Toutefois, les coûts d'acquisition des équipements, la mise aux normes en matière de santé et sécurité au travail (normes SST) et les procédures d'entretien additionnelles font en sorte que les aires de glissade qui peuvent en profiter se trouvent davantage dans la catégorie des centres de glissade, qui bénéficient des ressources requises.

Les remontées mécaniques sont assujetties au chapitre VII du *Code de construction* et au chapitre V du *Code de sécurité*. S'y applique la norme CSA Z98. Voir [Remontées mécaniques](#) (Régie du bâtiment du Québec).

ESPACES DE SERVICES CONNEXES

La présence de services connexes dans une aire de glissade constitue un atout non négligeable. Quels peuvent être ces services?

Il est clair que si les glisseurs passent plus d'une heure sur le site, des toilettes seront fort utiles. Si le site est ouvert par temps de grand froid, un emplacement chauffé sera apprécié des parents de jeunes enfants, s'ils sont vulnérables aux risques d'engelures. Idéalement, ces aménagements devraient compter un comptoir d'accueil supervisé par un préposé disposant d'un moyen de communication en cas d'urgence.

Les aires de glissade devraient être accessibles aux voitures et aux autobus nolisés. Ces véhicules permettent de transporter plus facilement des engins de glissade ou des groupes d'enfants (sortie scolaire, par exemple). L'aménagement des espaces de stationnement et de circulation doit toutefois répondre à des normes particulières. Les véhicules d'entretien et d'urgence doivent avoir un accès privilégié en tout temps.

Il faut aussi réserver un espace à l'entassement de la neige pour économiser les coûts de transport reliés aux opérations de déneigement. Cette zone doit être éloignée le plus possible des zones de glissade et être clôturée sans accès au public pour empêcher que les amas ne deviennent à leur tour des pistes de glissade.

Du mobilier comme des bancs ou des tables peut être installé en dehors des zones de glissade et de remontée pour les accompagnateurs (ce qui leur facilite la surveillance), les usagers (qui veulent faire une pause) et les spectateurs (incités ainsi à demeurer hors des pistes). Ce mobilier peut se trouver dans une aire de repos à l'écart des zones d'activités, de préférence dans un cadre relativement abrité qui permet de profiter de cet environnement vivifiant.